



FOYER RURAL DE COLOMBIER

31^{ème} FOIRE A LA BROCANTE ET VIDE-GRENIER

Vendredi 8 MAI 2026

Labadie – 24560 COLOMBIER

Responsable : Sébastien Lavergne

Courrier : FOYER RURAL DE COLOMBIER - 125 rue du moulin - 24560 Colombier

Tél : 07 81 57 41 54 E-mail : brocantecolombier24@gmail.com

REGLEMENT VIDE-GRENIER PARTICULIERS (à conserver)

STANDS 6 m²

- Etablis en m² et non en mètres linéaires
- Façade : au moins 3 mètres linéaires
- Emplacements nus, numérotés et délimités

TARIFS

- **13 Euros** l'emplacement
- **11 Euros** l'emplacement à partir de 4 emplacements réservés

INSTALLATION DES STANDS

HORAIRES

- Installation : de 6 heures à 8 heures
- Remballage : de 17 heures 30 à 20 heures

Aucun objet ne doit être abandonné sur place après remballage. L'emplacement doit être libéré propre. Un sac poubelle vous sera remis gracieusement à votre arrivée afin de repartir avec vos déchets.

ACCES

- Doit être précisé sur le bulletin d'inscription (voir plan)
- **Entrée 1 = Bergerac / Entrée 2 = Bouniagues**
- Arrivée impérative par l'entrée choisie
- Seuls les véhicules inscrits peuvent entrer dans l'enceinte de la foire

Attention au plan de circulation établi

VEHICULES

- Accès à l'enceinte de la foire à un seul véhicule léger (VL) par emplacement réservé (celui enregistré à l'inscription)
- **Interdiction de laisser les véhicules sur les stands à partir de 8 heures**

Entre 8 h et 17 h 30 , INTERDICTION :

- d'entrer dans l'enceinte
- de stationner dans l'enceinte
- d'entrer et sortir des parkings exposants

INSCRIPTIONS

Ne pas avoir déjà participé à 2 autres manifestations en 2026.

- Exposition et vente d'armes, de copies d'ancien, d'imitations et de reproductions récentes INTERDITES
- Vente de produits alimentaires, de boissons, de plantes, de vêtements et autres objets neufs INTERDITE
- Vente d'ivoire et d'espèces protégées INTERDITE
- Revente d'objets neufs et artisanaux INTERDITE
- Envoi du dossier d'inscription :

- Demande de participation

- Pièces énumérées dans la demande

- Chèque remis à l'encaissement le 11 mai 2026 (possibilité paiement PAYPAL ou virement bancaire, nous contacter à l'adresse mail ci-dessus).

L'attribution des stands aux exposants sera faite à partir de la réception des dossiers complets, dans l'ordre d'inscription et dans la limite des places disponibles.

Le plan définitif étant arrêté le 1^{er} mai, aucunes modifications ne sera acceptée après cette date.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Pas d'envoi de confirmation d'inscription.

Pas de remboursement en cas d'annulation d'une inscription définitive . Le foyer rural se réserve le droit d'annuler la manifestation en fonction des conditions climatiques, dans ce cas la, les emplacements seront remboursés

ASSURANCE

- Les exposants dégagent le Foyer Rural et la commune de Colombier de toute responsabilité en ce qui concerne les risques des marchandises exposées (vol, incendie, détérioration, etc...)
- Les chiens doivent être tenus en laisse et muselés selon leur catégorie .

RESTAURATION

- 8 heures : **Café / croissant offert** par les organisateurs
- 12 heures : **Apéritif offert** par les organisateurs
- Restauration : Bar - Grillades - Frites – Sandwichs - Crêpes

Barbecue individuel interdit aux exposants.